

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 17 avril 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FNI dénonce le déni de l'ONI

La Fédération nationale des infirmiers, première organisation représentative des infirmiers libéraux regrette le manque de transparence de l'Ordre national des infirmiers (Oni) qui annonce dans un communiqué de presse qu'avec « *un taux de participation national moyen de 22%, les élections des conseillers départementaux 2014 s'inscrivent largement dans la moyenne des taux de participation pour des élections professionnelles...* ». La FNI estime que les lanternes de l'Ordre prennent les infirmiers pour des vessies... En effet, ce résultat est calculé à partir des « *29 547 infirmiers qui ont exprimé leur voix* », rapporté aux « *134 482 infirmiers appelés à voter* ».

La FNI souhaite savoir comment se distribuent les votes de ces 134 482 infirmiers appelés à voter car de nombreuses informations figurant sur le site de l'Oni à l'approche des élections ont apparemment aujourd'hui disparu. Ce site répertoriait 150 206 inscrits au 31 mars 2014, soit sur cette base une participation de 19,67 %.

La FNI s'est livrée à une opération complémentaire en retranchant les « *134 482 infirmiers appelés à voter* » du total des 150 206 inscrits. Elle suppose que le différentiel de 15 724 correspond au nombre d'inscrits qui n'ont pas reçu de matériel de vote faute de candidats à élire.

La FNI estime qu'il n'est pas fondé de limiter le nombre d'infirmiers appelés à voter à ces chiffres car le fichier ADELI (Automatisation DEs Listes) de 2010 pris en référence par l'Ordre répertorie 515 714 IDE.

La FNI relève que ce dernier chiffre est bien la population cible (en 2010) de l'Ordre. Tout IDE qui aurait souhaité voter pour la consolider était en mesure de le faire. Officiellement, le dispositif en ligne du site de l'ONI permettait de s'inscrire jusqu'à fin janvier, soit bien après le lancement de la campagne officielle. En outre, l'ONI a déployé tous les « efforts » possibles pour faire en sorte que chaque infirmier figure au tableau : cela mérite bien de les compter au nombre d'appelés à voter. Calculée sur les effectifs d'ADELI (de 2010), il est vrai que la participation est moins flatteuse : **5,73 % !**

Didier Borniche, président de l'Ordre national des infirmiers, se réjouit de « *La mobilisation des professionnels. Elle traduit une adhésion à l'Ordre et une reconnaissance croissante de son rôle essentiel de soutien des infirmiers et de défense de la profession.* »

Fédération Nationale des Infirmiers

La FNI prétend le contraire. Elle constate que sur un total de 1386 sièges ouverts aux titulaires et autant pour les suppléants, seuls 674 ont été pourvus pour les titulaires et 156 pour les suppléants. L'Ordre a annoncé 1 000 candidats. Mais le compte n'y est pas car $674 + 156 = 830$.

La FNI remarque que le tableau qui figurait jusqu'aux élections sur le site de l'ONI ne renseignait ni le nombre d'inscrits du Territoire de Belfort, ni celui de Mayotte et qu'aucune donnée de vote n'est rapportée. Face à ce constat, le cas de la Corse mérite d'être relevé car si ce même tableau ne répertoriait également aucun inscrit, l'ONI enregistre des résultats. Autre constat qui appelle une explication de l'Ordre : l'Ain, département pour lequel il n'y a aucun élu dans aucun des 3 collèges. Ce fait est particulièrement curieux car ce département est celui qui présente de très loin la part la plus forte d'infirmiers inscrits à l'Ordre (2669 inscrits sur 4192 IDE, soit 63,67 %).

La FNI note aussi que 10 départements n'ont qu'un seul élu, pour les 3 collèges confondus. Ce score ne peut que partiellement s'expliquer par la faiblesse du nombre d'IDE ou la faible part d'inscrits dans le département. Il n'y a pas de corollaire probant entre nombre d'inscrits et nombre d'élus. Un exemple : l'Indre totalise 1658 IDE, dont 577 inscrits à l'Ordre, soit 34,8 % des effectifs départementaux d'infirmiers mais elle n'a qu'un élu à l'Ordre (un hospitalier). A l'opposé, le Gers qui compte moins d'infirmiers (1567) avec une part d'inscrits (31,33%) inférieure à celle de l'Indre, a pourtant fait le plein du collège libéral tant en titulaires qu'en suppléants et compte 3 élus dans le collège « Autres salariés ».

La FNI estime que la faible part d'inscrits n'est pas une explication qui tient au regard des 10 départements qui n'ont qu'un élu (Guyane 11,53 % ; Sarthe 12,9 % ; Haute-Saône 26,9 % ; Orne 14,05 % ; Nièvre 26,26 % ; Meuse 27,8 % ; Mayenne 18,71 % ; Lozère 25,05% ; Loir-et-Cher 31,5 % ; Indre 34,8 %).

La FNI explique, a contrario, certains scores départementaux "élevés" par la présence de communautés de fervents partisans de l'Ordre qui ne reflètent pas nécessairement le sentiment de la population générale IDE vis-à-vis de l'Ordre.

En fait, ce que les résultats de ces élections disent, c'est que, plus que le nombre d'inscrits, le défaut de candidats est la marque sans appel du rejet des infirmiers pour leur Ordre. En effet, si les infirmiers sont contraints à s'inscrire au tableau, souvent par la menace en ce qui concerne les libéraux, les élections répondent à une logique différente car il ne peut y avoir plus de candidats que de volontaires !

Ces chiffres traduisent en réalité le véritable désaveu des infirmiers pour leur Ordre... et suffisent à relativiser les satisfécits de son président Didier Borniche.

Philippe Tisserand, président de la Fédération nationale des infirmiers

Contact presse

Fédération Nationale des Infirmiers

01 47 42 94 13